

Colloque interdisciplinaire

L'Open Data face aux données personnelles

Perspectives scientifiques

12 Novembre 2013

(Université de Paris 2, Salle des Conseils)

Organisé par le CERSA / CNRS / Université Paris II

avec le soutien du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche , du Ministère de la Culture et de la Communication, du Comité d'éthique des sciences du CNRS (COMETS), de la Commission sur l'éthique de la recherche en sciences et technologies du numérique (CERNA-Allistène), de Creative Commons France et de l'Open Knowledge Foundation France

Objectif

L'Open Data ou la généralisation de l'accès ouvert aux données est un mot magique qui fait florès depuis quelques années dans tous les domaines de l'innovation, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, de la recherche ou des entreprises. L'Open Data vise à rendre les données librement réutilisables c'est-à-dire sans restriction technique ou juridique. On ne peut que s'en réjouir au nom de la circulation et du partage sans entrave des connaissances comme bien commun. Cependant, au fur et à mesure des salons, ateliers, séminaires, on s'aperçoit que l'Opendata ne peut être réduit à un slogan ou à un mot d'ordre généreux mais soulève de multiples questions dans le domaine politique, juridique, éthique. En particulier, beaucoup d'acteurs publics ou de chercheurs commencent à poser des limites à la diffusion et à la réutilisation des données notamment celles qui sont susceptibles de porter atteinte à la vie privée.

Au même moment en Europe, un projet de règlement de protection de données personnelles est en train de se mettre en place pour contrecarrer les géants d'internet et améliorer la protection des données personnelles des Européens. Ces données, qui représenteraient paraît-il plus de 300 milliards d'euros, seraient un véritable trésor mais pour qui? Il est certain que ces deux politiques qui promeuvent d'un côté ouverture et transparence (au nom du libéralisme politique et économique) et de l'autre protection et exception (au nom des libertés fondamentales comme celle de la vie privée) sont devenues contradictoires voire incompatibles. Quel compromis est encore possible?

Ce colloque visera à dégager les enjeux de la révolution intellectuelle et économique que laissent présager les politiques d'Open data dans les divers secteurs de la connaissance. L'objectif est de sensibiliser la communauté des chercheurs, des décideurs, des ingénieurs, et au delà des communautés numériques, aux enjeux politiques et scientifiques de l'Open Data vis-à-vis de la protection des données personnelles.

Appel à communications

Les thèmes de ce colloque portent sur l'impact et les effets de l'Open Data sur la protection des données personnelles, et, inversement, sur les répercussions que pourraient avoir les réglementations (actuelles et futures) de protection des données personnelles sur les politiques d'ouverture des données.

Le colloque sera structuré en cinq sessions portant sur les sujets suivants:

I. Les limites de l'Open Data dues à la protection des données personnelles

1. Open Data, identification et anonymisation
2. Open Data, données biométriques, données de santé, données génétiques
3. Open Data et géolocalisation
4. Open Data et Internet des objets

II. Les enjeux de l'Open Data sur la protection des données personnelles

1. L'agrégation des données: le cas des *big data* / *small data* et la question de la réidentification
2. Open Data et la question du consentement
3. Open Data et la question du droit à l'oubli

Les propositions de communications (de 2 à 5 pages) devront être envoyées au plus tard le 20 septembre 2013 à umr7106.colloque-opendata@cnrs.fr. La liste des propositions sélectionnées sera communiquée le 1er octobre 2013. Ce colloque fera l'objet d'une publication. Les auteurs seront donc invités à soumettre une communication plus complète (de 5 à 10 pages) avant le 31 décembre 2013.

Comité d'organisation

Daniele Bourcier (CERSA, présidente), Primavera de Filippi (CERSA), Samuel Azoulay (CERSA)

Comité scientifique (en cours de constitution)

Jacques Chevallier (Université Paris 2), Geneviève Koubi (Université de Paris VIII), Anne Cambon-Thomsen (Université de Toulouse 3), Jean Gabriel Ganascia (Université Pierre et Marie Curie), Mark Asch (Ministère de l'enseignement et de la recherche), Camille Domange (Ministère de la Culture), Simon Chignard (consultant), Benjamin Jean (CUERPI), Guy Lambot (avocat), Thomas Saint-Aubin (DILA), Dominique Cardon (EHESS), Gilles Guglielmi (Université Paris 2)